REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBR	ES DE MEME	BRES
Afférents Au Conseil Communautaire	Présents	Qui ont pris part à la délibération
30	25	29
Date de	la convocat	ion
2:	1/03/2024	
Date	e d'affichage	
2:	1/03/2024	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE" Séance du jeudi 04 avril (20h)

À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt quatre et le quatre avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents: JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), PION Eric (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, Véronique FESSY (Pradines), DAUVERGNE Jean-François (Régny), LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (ST PRIEST LA ROCHE), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir: MONTEL Fabienne (Régny) donne pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) donne pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) donne pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés: FOURNEL Béatrice (Machézal), PRAST Lionel (St Just la Pendue)

Délibération 2024-018-CC

Objet: Affectation du résultat Budget Principal 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240404-2024-018-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024 Publication : 08/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



Délibération 2024-018-CC

Objet : Affectation du résultat Budget Principal 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	731 874.06	
B. Résultats antérieurs reportés igne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 448 299 92	
C Résultat à affecter = A, + B, (hors restes à réaliser)	2 180 173.98	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-799 267.73	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement	639 468.0	
Excédent de financement (1)	159 799.7	
Besoin de financement F. = D. + E.	159 799.77	
AFFECTATION =C. = G. + H.	2 180 173.9	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. ≈ au minimum couverture du besoin de financement F	159 799.7	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 020 374.2	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation du résultat 2023 du budget Principal.

Vote: POUR 29 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit Fait à Saint-Symphorien de Lay, auté de commun

Le 04/04/2024

Le secrétaire de séance,

Mr. 10 __ 1_

Jean-François NEYRAND

Le Président,

Jean-Paul @APITANtinistère de l'Intérieur

042-244200630-20240404-2024-018-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024 Publication: 08/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

